

Département des Bouches-du-Rhône
Arrondissement d'Aix en Provence

République française

COMMUNE
de
LA FARE LES OLIVIERS
13580

DECISION DU MAIRE

En application de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

2025_92 - OBJET : Convention de formation professionnelle avec SCHNEIDER ELECTRIC France

Le Maire de la Commune de LA FARE LES OLIVIERS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

INFORME le Conseil Municipal qu'il convient de prévoir une formation intitulée IRVEP1 – Infrastructure de bornes de charge résidentielles pour véhicules électriques pour 2 agents des Services Techniques. Le centre de formation SCHNEIDER ELECTRIC France propose ce type de formation.

DECIDE de passer une convention de formation professionnelle avec SCHNEIDER ELECTRIC France – 35 rue Joseph Monier – 92500 RUEIL MALMAISON Cedex, afin de faire bénéficier ces agents de cette formation qui sera dispensée le lundi 24 novembre 2025 à partir de 9h00 et pour une durée de 7 heures. Le coût de cette formation, s'élève à 760€ HT.

DIT que les crédits nécessaires à cette dépense sont prévus au budget communal, aux chapitre et article correspondants

Fait à LA FARE LES OLIVIERS, le 4 novembre 2025.

Le Maire,



Jérôme MARCILIAC